



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la**  
**Chambre des Député-e-s**  
**Luxembourg**

Luxembourg, le 10 février 2016

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire concernant l'accès aux écoles privées pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**.

Dans sa réponse à ma question parlementaire n°1589 du 25 juillet 2011, la prédécesseur de Monsieur le Ministre entendait que des actions de coopération et d'aide entre les professionnels du service de l'Éducation différenciée et les écoles privées sont possibles, notamment dans des situations où une haute spécificité de profils professionnels est nécessaire et fait défaut dans un établissement privé, en sus des contributions allouées aux établissements privés appliquant les programmes de l'enseignement public.

Pour ces raisons, je voudrais avoir les précisions suivantes de la part de Monsieur le Ministre :

1. **Monsieur le Ministre partage-t-il l'idée que sa prédécesseur a exprimé dans la réponse à la question parlementaire n°1589 ?**
2. **Ce type de coopération a-t-il effectivement lieu? Si oui, à quelle fréquence et dans quelles écoles ?**
3. **Le nombre d'élèves qui fréquentent des établissements ne suivant pas les programmes officiels a doublé ces 15 dernières années au Luxembourg. Ceci étant, pour quelles raisons des écoles privées à enseignement différencié n'ont-elles pas encore été autorisées ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Claude ADAM



Luxembourg, le 7 mars 2016

Monsieur le Président de la Chambre des  
Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la  
question parlementaire N° 1800 du Député Claude Adam**

**Ad 1)**

Je partage l'idée que dans des situations où une haute spécificité de profils professionnels est nécessaire, les établissements privés peuvent recourir à des actions d'aide et de coopération de la part du service de l'Éducation différenciée.

Dans le cadre des réformes relatives à l'enseignement privé et à l'Éducation différenciée, le partage des missions respectives concernant l'enseignement d'élèves à besoins éducatifs spécifiques sera réévalué.

**Ad 2)**

Le type de coopération susmentionné a effectivement lieu dans le cas où des demandes afférentes sont formulées de la part des établissements privés ou internationaux.

Il s'avère que l'Institut pour Déficients visuels (IDV) est sollicité plus fréquemment.

À l'heure actuelle, des experts de l'IDV interviennent au sein de l'École privée Fieldgen, de l'International School, du Lycée Vauban et de l'École Européenne.

Ils conseillent les enseignants en ce qui concerne l'enseignement et l'accompagnement d'élèves hautement malvoyants ou aveugles et font des recommandations pour la mise en place des équipements spéciaux dont ces derniers ont besoin. Ils assurent également la transcription en braille des manuels scolaires.

Plusieurs élèves fréquentent les cours que l'IDV offre en-dehors des plages scolaires et qui sont destinés à l'apprentissage de techniques auxiliaires telles que le braille.

**Ad 3)**

La loi du 13 juin 2013 concernant les relations entre l'État et l'enseignement privé exclut l'enseignement différencié en son article 1<sup>er</sup>, point 4 : *Les dispositions de la présente loi ne concernent ni l'enseignement différencié ni la formation dispensée à l'intérieur des entreprises.*

À part les démarches entamées récemment par l'asbl *Schrëtt fir Schrëtt*, aucune demande en vue de l'instauration d'une école privée pour élèves à besoins éducatifs spécifiques ne nous a été adressée jusqu'à ce jour.

Le sujet en question sera examiné dans le cadre des réformes relatives à l'Éducation différenciée et à l'enseignement privé.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke on the left that curves upwards and then loops back down to the right, ending in a small flourish.

Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse